



# Appel à projets

Adaptation aux changements climatiques et innocuité en transformation alimentaire

## Dates à retenir



Date limite de dépôt  
des demandes :  
**31 mars 2025**



Propulsé par :



**INAF**

INSTITUT SUR LA  
NUTRITION ET LES  
ALIMENTS FONCTIONNELS

Financé par :

Fonds  
de recherche

Québec



## 1. Contexte et objectifs

Le secteur bioalimentaire québécois fait face à des défis croissants liés aux effets des changements climatiques qui touchent non seulement les pratiques agricoles, mais aussi le secteur de la transformation alimentaire. Ces perturbations climatiques exigent des stratégies d'adaptation innovantes pour assurer la résilience des chaînes d'approvisionnement et maintenir des standards élevés en matière de qualité, de sécurité et d'innocuité des produits transformés.

Bien que des études aient exploré les effets des changements climatiques sur la production agricole, les conséquences spécifiques au secteur de la transformation alimentaire demeurent peu documentées, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale<sup>1</sup>. Les changements climatiques influencent la dynamique des microorganismes responsables de la détérioration des aliments et augmentent les risques liés aux agents pathogènes, aux toxines chimiques et aux contaminations physiques. Selon le rapport de la FAO *Climate change: Unpacking the burden on food safety*<sup>2</sup>, ces risques émergents nécessitent une attention accrue pour anticiper et atténuer leurs effets. Ce rapport met en évidence l'urgence de développer des politiques adaptées et de renforcer les systèmes de gestion des risques alimentaires pour protéger les consommateurs face à ces menaces croissantes.

Ces enjeux soulignent l'importance de mettre en œuvre des solutions novatrices visant à renforcer la résilience des procédés de transformation, réduire leur empreinte environnementale et maintenir des standards rigoureux d'innocuité et de qualité alimentaire.

Cet appel à projets a pour ambition de stimuler le développement et l'intégration de solutions responsables et durables afin d'aider le secteur de la transformation alimentaire à s'adapter aux défis climatiques tout en assurant l'innocuité et la sécurité des aliments.

---

<sup>1</sup> Schnitter, Rebekka, and Peter Berry. 2019. *The Climate Change, Food Security and Human Health Nexus in Canada: A Framework to Protect Population Health*. International Journal of Environmental Research and Public Health 16 (14). <https://doi.org/10.3390/ijerph1614253>

<sup>2</sup> FAO. 2020. *Climate change: Unpacking the burden on food safety*. Food safety and quality series No. 8. Rome

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- étudier l'implémentation de processus qui atténuent les impacts des changements climatiques sur l'innocuité et la qualité des aliments transformés ;
- favoriser le développement de nouvelles approches en matière de contrôle des contaminants, de gestion efficace des ressources et d'optimisation des procédés de transformation ;
- promouvoir une coopération accrue entre les parties utilisatrices, pour accélérer la transition vers un secteur bioalimentaire durable, sécuritaire et équitable.

Cet appel à projets s'inscrit dans une initiative structurante du Pôle bioalimentaire, propulsée par l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) et soutenue tant financièrement que stratégiquement par le Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies (FRQNT). Il mobilise l'ensemble des chercheuses et chercheurs québécois membres de regroupements stratégiques affiliés au FRQNT et au FRQ — Société et culture.

## 2. Critères d'admissibilité et modalités

- Toutes les chercheuses et tous les chercheurs doivent être affiliés à un établissement postsecondaire québécois reconnu par le FRQ et être membre d'un regroupement FRQ secteur Nature et technologies ou secteur Société et culture au moment de la réalisation du projet. Si la personne n'est pas membre d'un regroupement au moment du dépôt de la demande, elle sera accompagnée dans son processus d'adhésion pour confirmer son admissibilité. Les personnes avec une double affiliation devront choisir l'une de ses deux affiliations.
- L'équipe doit se composer d'un minimum de deux chercheuses ou chercheurs issus de deux établissements distincts (requis) et de deux regroupements stratégiques différents (un atout). La création de nouvelles équipes intersectorielles est considérée comme un atout, veuillez communiquer avec nous pour vos besoins en matière de maillage ([pole@inaf.ulaval.ca](mailto:pole@inaf.ulaval.ca)).
- Toutes les chercheuses et tous les chercheurs doivent être membre du Pôle bioalimentaire. Si l'adhésion au Pôle bioalimentaire n'est pas encore en vigueur

lors de la soumission de la demande, un accompagnement sera offert pour faciliter l'inscription et assurer l'admissibilité.

- La composition de l'équipe peut aussi inclure des collaboratrices ou collaborateurs. Il s'agit d'une personne déclarée par la chercheuse ou le chercheur principal comme apportant une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche qui fait l'objet de la demande de financement. Elle ne peut se voir déléguer la gestion d'une partie des fonds et n'est pas une chercheuse ou un chercheur membre de l'équipe de recherche.
- Les chercheuses ou chercheurs ne peuvent faire partie de la composition officielle que d'une seule demande dans le cadre de cet appel.
- Les équipes à qui l'aide financière est octroyée devront soumettre une déclaration détaillée de la ventilation du montant reçu, cela en conformité avec les règles du FRQNT.
- L'équipe de chaque projet ayant reçu le soutien financier devra fournir un rapport douze (12) mois suivant l'obtention des fonds. Ce rapport devra faire état des objectifs atteints par le travail de recherche en matière de retombées pour le secteur bioalimentaire ou de l'avancée scientifique permise par le projet.
- Le partenariat avec un milieu utilisateur pour la réalisation du projet constitue un atout.
- Les projets dont les livrables contribueront par la suite à la préparation de demandes de subvention plus ambitieuses auprès d'organismes provinciaux et fédéraux seront priorisés.
- Les projets sont d'une durée maximale de 18 mois. Les projets doivent être terminés le 31 mars 2027.
- Cet appel à projets a pour objectif d'amorcer des projets pilotes favorisant la collaboration avec des parties utilisatrices du secteur de la transformation alimentaire. Ainsi, vous pourriez inclure la participation de milieux utilisateurs et demander un financement supplémentaire auprès du programme MITACS. Dans cette situation, le projet pourra exceptionnellement s'étendre sur une durée maximale de 24 mois. Si vous souhaitez explorer cette possibilité, nous vous invitons à nous contacter dans les plus brefs délais ([pole@inaf.ulaval.ca](mailto:pole@inaf.ulaval.ca)).

- Le financement maximal est de 50 000 \$ par projet (excluant les frais indirects à la recherche).

### 3. Présentation des demandes

Les demandes doivent être présentées en utilisant le formulaire de dépôt de demande ([à télécharger ici](#)) et inclure toutes les informations indiquées ci-dessous.

1. **Les informations sur le projet** (max. 3 pages)
  - 1.1. **Le titre du projet** (en français et en anglais)
  - 1.2. **Un court résumé du projet** (en français et en anglais) : Fournir un résumé concis du projet qui pourra être utilisé pour des communications publiques (p. ex. sur le site Web de l'INAF, publication LinkedIn, etc.).
  - 1.3. **Une description du projet** (max. 2 pages) : Présenter le contexte et la problématique, les objectifs, la méthodologie et le plan de réalisation en incluant un échéancier du projet ;
2. **Membres de l'équipe** : nommer les chercheuses ou les chercheurs, leurs établissements d'appartenance, leurs affiliations à des regroupements stratégiques du FRQ ainsi que les complémentarités scientifiques et techniques requises pour réussir les objectifs du projet dans l'échéancier proposé.
3. **Les résultats attendus et les perspectives prévues** à court et moyen terme (max. 1 page) : décrire les résultats attendus pour les parties utilisatrices et les perspectives de développement prévues pour l'industrie bioalimentaire au Québec dans le court et moyen terme.
4. **Le plan de diffusion et de mobilisation des connaissances** (max. 1 page) : préciser les stratégies de diffusion des résultats et les actions prévues pour mobiliser les connaissances auprès des parties utilisatrices.
5. **Un budget détaillé et la justification des fonds** (max. 1 page) : détailler le budget, en justifiant les dépenses demandées en lien avec les objectifs du projet. Préciser la répartition des fonds entre les membres de l'équipe, si applicable.
6. **Un CV** : inclure le CV des chercheuses et chercheurs.

La date limite de transmission de la demande en format PDF est le **31 mars 2025** à [pole@inaf.ulaval.ca](mailto:pole@inaf.ulaval.ca). Inscrire en objet du courriel « Dépôt pour l'appel à projets innocuité ».

## 4. Évaluation des demandes

### Procédure d'évaluation

Les demandes admissibles seront transmises à un comité d'évaluation scientifique composé de chercheuses et chercheurs dont l'expertise correspond à la nature des projets déposés et n'ayant pas de conflit d'intérêts avec les candidates et candidats.

Les demandes seront évaluées selon les quatre critères indiqués ci-dessous.

### Critères d'évaluation

- Qualité du projet proposé (25 pts) : Rigueur scientifique, pertinence des objectifs, solidité de la méthodologie, réalisme de l'échéancier et cohérence du budget.
- Qualité de l'équipe (25 pts) : Synergie des expertises en recherche, collaborations entre partenaires privés et universitaires, mutualisation des ressources, interdisciplinarité des compétences, complémentarité des regroupements stratégiques et contribution à la formation d'une nouvelle équipe de recherche.
- Potentiel de résultats attendus pour le secteur bioalimentaire québécois (30 pts) : Avancement des connaissances, contribution à l'innovation et à la compétitivité du secteur, effet de levier escompté, encadrement d'étudiantes et d'étudiants et utilisation des livrables pour le dépôt d'une demande de subvention plus ambitieuse.
- Plan de mobilisation des connaissances (20 pts) : Portée et qualité de la stratégie de mobilisation et de transfert des connaissances, engagement des parties utilisatrices et intégration de celles-ci dans le processus de diffusion et d'application des résultats.

## 5. Annonce des résultats

L'attribution des projets financés sera annoncée **en mai 2025** pour un démarrage de projet au plus tard le **1<sup>er</sup> juin 2025**. À noter qu'un rapport des livrables et des résultats devra être remis à la fin du projet.

### 6. Nature du soutien financier

- **Montant accordé** : une aide de 50 000 \$ par projet (excluant les frais indirects à la recherche).
- **Dépenses admissibles** : frais de matériel, équipement et ressources directement reliés à la réalisation du projet et non couverts habituellement par les établissements ; frais d'indemnisation des personnes participantes, salaires, bourses et honoraires (corps étudiant et professionnel) ; frais de déplacement ; frais de diffusion et de transfert des connaissances (détail des dépenses admissibles en section 8 du document suivant : [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2024/06/rgc\\_2024\\_vf-1.pdf](https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2024/06/rgc_2024_vf-1.pdf)).
- **Durée du soutien** : l'aide financière est accordée pour une période maximale de 18 mois, sans possibilité de renouvellement. Toutefois, si le projet reçoit un soutien supplémentaire, tel que celui de MITACS, la durée de l'aide financière sera d'une durée maximale de 24 mois. Cette initiative est rendue possible grâce au soutien du FRQ, secteur Nature et technologies.



# Abonnez-vous !



Pour ne rien manquer de  
nos actualités



Infolettre Pôle bioalimentaire



LinkedIn Pôle bioalimentaire

Propulsé par :



**INAF**

INSTITUT SUR LA  
NUTRITION ET LES  
ALIMENTS FONCTIONNELS

Financé par :

Fonds  
de recherche

Québec

